

## 10. RECETTES PUBLIQUES ET COÛTS DE PRODUCTION

### Recettes des administrations publiques

Les recettes publiques sont l'ensemble des revenus perçus par les administrations publiques. Les principales sources de recettes des pays de l'OCDE sont généralement les impôts et les cotisations sociales, qui complètent les revenus générés par les services fournis par l'État. Dans certains pays, une part substantielle des recettes peut provenir de sources non fiscales, comme les revenus des entreprises publiques ou les redevances perçues sur les ressources naturelles. La politique des recettes publiques est généralement conçue pour servir plusieurs objectifs, dont le plus fondamental est celui de financer les biens et services fournis à la population, comme les soins de santé et la défense. Elle sera également souvent pensée de manière à ne pas aggraver les inégalités, en prévoyant par exemple des impôts sur les salaires les plus élevés et sur les contribuables les plus aisés. Elle peut également être utilisée pour encourager les activités socialement bénéfiques (par des allègements fiscaux sur les activités de recherche et de développement par exemple) et décourager les plus nuisibles (par la taxation des émissions de carbone ou du tabac, entre autres). Dans certains cas, ces différents objectifs peuvent être contradictoires.

En 2021, les recettes des administrations publiques de la zone OCDE ont représenté en moyenne 38,8 % du PIB (graphique 10.1). Dans la plupart des pays de l'OCDE (25 sur 38), elles se situaient entre 30 % et 45 % du PIB. L'éventail est cependant large, ce pourcentage allant de 58,9 % en Norvège à 23,0 % au Mexique. Ces recettes sont dans l'ensemble restées très stables entre 2007 et 2019, se maintenant entre 35 % et 38 % du PIB (graphique 10.2). Elles ont accusé une légère hausse pendant la pandémie de COVID-19, atteignant 38,2 % du PIB en 2020 et 38,8 % en 2021. Cette évolution ne traduit pas une augmentation des impôts au cours de cette période, mais plutôt une chute prononcée du PIB. En fait, la baisse des revenus et des bénéfices pendant la pandémie a entraîné une diminution du montant des impôts dus par de nombreux particuliers et entreprises. Les chiffres globaux masquent cependant des variations substantielles des recettes en pourcentage du PIB dans certains pays entre 2019 et 2020. Une diminution sensible a ainsi été observée en Grèce, et une augmentation appréciable au Mexique (OCDE, 2022).

Les recettes des administrations publiques par habitant varient considérablement au sein de l'OCDE (graphique 10.2). Ces différences sont en partie dues aux écarts de revenu par habitant entre les pays membres. Les trois pays où ces recettes sont les plus faibles (Chili, Colombie et Mexique) comptent également parmi les pays dont le revenu nominal par habitant est le plus bas. Les deux pays qui enregistrent les plus élevées (Luxembourg et Norvège) font également partie de ceux dont le revenu par habitant est le plus haut. Entre ces deux extrêmes, les différences tiennent également à des choix politiques. Les États-Unis, par exemple, qui figuraient au 5<sup>e</sup> rang des pays de l'OCDE pour le revenu par habitant en 2021, se sont classés au 16<sup>e</sup> rang pour les recettes publiques par habitant. Ce résultat est en partie lié à la décision d'établir des taux d'imposition relativement plus faibles et (ou) des bases d'imposition plus étroites que dans de nombreux autres pays de l'OCDE. Fait notable, la sortie de la pandémie de COVID-19 s'est

accompagnée d'une augmentation des recettes par habitant, celles-ci étant été plus élevées en 2022 qu'en 2021 dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles. Entre 2021 et 2022, leur hausse réelle a été de 2,4 % en moyenne dans les pays de l'OCDE et de l'UE (voir le graphique G.5.1 en ligne).

#### Méthodologie et définitions

Les données relatives aux recettes publiques sont tirées de la base de données des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux*, qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN). Ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre du SCN 2008 est désormais en vigueur dans tous les pays de l'OCDE (voir l'annexe C pour des précisions sur les systèmes de déclaration et les sources). Selon la terminologie du SCN, les administrations publiques se composent de l'administration centrale, des administrations des États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Les recettes comprennent les impôts, les cotisations sociales nettes, les dons et autres recettes. Le produit intérieur brut (PIB) est la mesure habituelle de la valeur des biens et services produits par un pays au cours d'une période donnée. On a calculé les recettes publiques par habitant en convertissant les recettes totales en USD à la parité de pouvoir d'achat (PPA) OCDE/Eurostat pour le PIB et en divisant le résultat obtenu par la population du pays. La PPA correspond au nombre d'unités monétaires du pays B nécessaire à l'acquisition d'une même quantité de biens et de services dans le pays A.

#### Pour en savoir plus

OCDE (2022), *Tax Policy Reforms 2022: OECD and Selected Partner Economies*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/067c593d-en>.

Akgun, O., D. Bartolini et B. Cournède (2017), « The capacity of governments to raise taxes », *Documents de travail du Département des Affaires économiques de l'OCDE*, n° 1407, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6bee2df9-en>.

#### Notes relatives aux graphiques

Les données concernant le Chili et Türkiye ne sont pas prises en compte dans la moyenne de la zone OCDE.

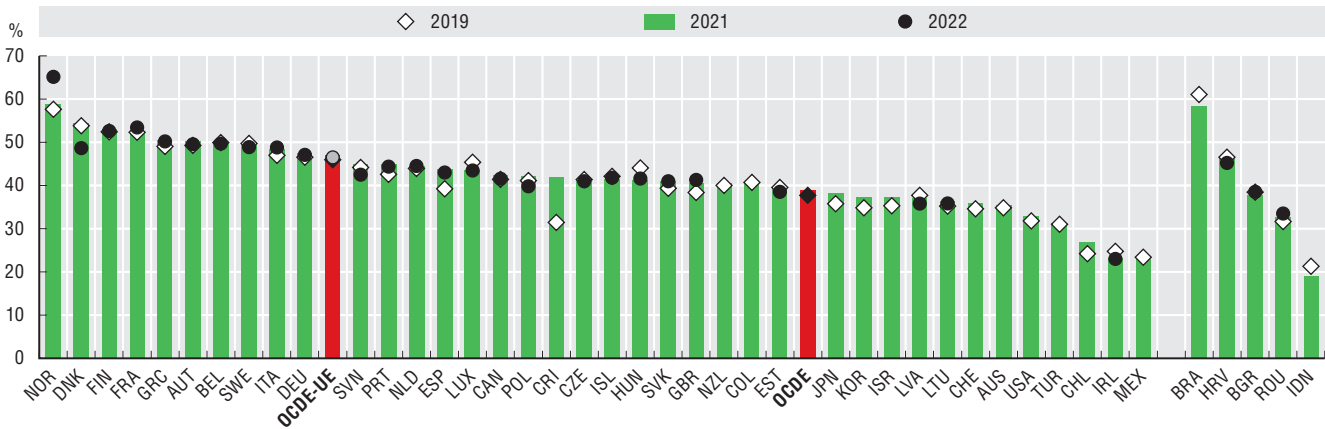
10.1 et 10.3. Les données sur le Brésil, l'Indonésie et Türkiye portent sur 2020 et non 2021.

G.5.1 (Taux de croissance annuel des recettes publiques réelles par habitant, 2019-20, 2020-21, et 2021-22) est consultable en ligne dans l'annexe G.

# 10. RECETTES PUBLIQUES ET COÛTS DE PRODUCTION

## Recettes des administrations publiques

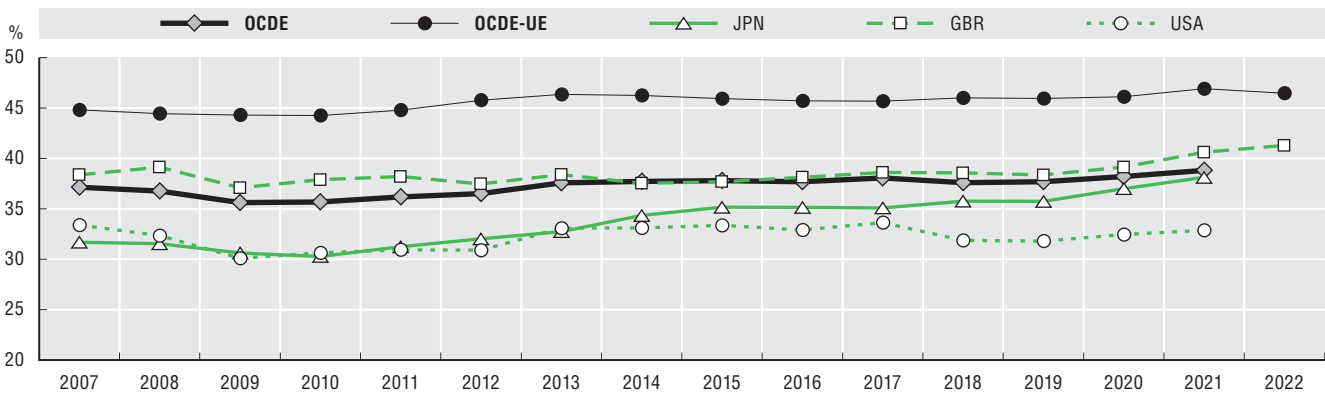
10.1. Recettes des administrations publiques en pourcentage du PIB, 2019, 2021 et 2022



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <https://stat.link/wom0ju>

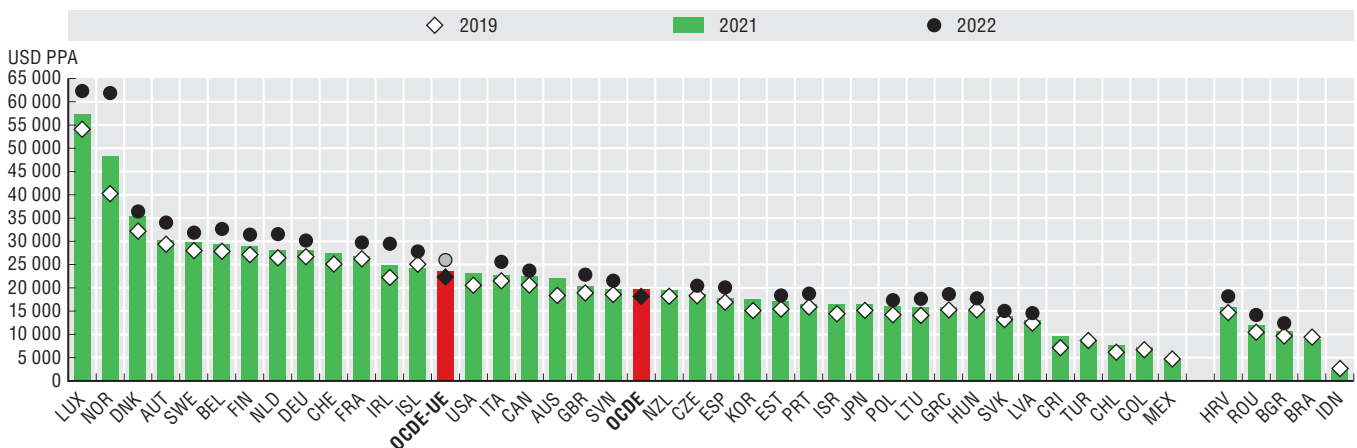
10.2. Recettes des administrations publiques en pourcentage du PIB, OCDE et plus grandes économies de l'OCDE, 2007-22



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <https://stat.link/42dfvj>

10.3. Recettes des administrations publiques par habitant, 2019, 2021 et 2022



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <https://stat.link/vt01an>



Extrait de :  
**Government at a Glance 2023**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/3d5c5d31-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2023), « Recettes des administrations publiques », dans *Government at a Glance 2023*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/e6937cb5-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.